



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique  
sur la demande d'autorisation environnementale valant  
autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement  
concernant le projet de lotissement « La Clairière » sur le territoire de la commune de  
ANISY**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 15/01/2018 il est procédé du :

**mardi 13 février 2018 à 15h30 au mardi 27 février 2018 inclus jusqu'à 17h30**

à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. Cette enquête porte sur le projet de lotissement « La Clairière » sur le territoire de la commune de ANISY.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le lundi 29 janvier 2018 à la mairie de ANISY.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du **13/02/2018 au 27/02/2018** inclus :

– sur support papier à la **mairie de ANISY** à l'adresse et horaires suivants :

Commune	Jours et Heures d'ouverture de la mairie
ANISY <u>siège de l'enquête</u> 1, rue de la Chênaie 14610 ANISY	Mardi de 15h30 à 18h15 vendredi de 9h00 à 12h00

– par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/593>. Dans cette perspective, **un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de ANISY, siège de l'enquête.**

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de ANISY, à l'adresse et horaires précisés ci-dessus ;

- dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/593> ;

– par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de ANISY, siège de l'enquête et parvenir au plus tard le mardi 27 février 2018 jusqu'à 17h30.

.../...

Monsieur Pierre MICHEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de ANISY, aux jours et heures suivants :

<b>Commune</b>	<b>Jours de permanence</b>	<b>Horaires de permanence</b>
<b>Mairie de ANISY</b>	mardi 13/02/2018 vendredi 16/02/2018 mardi 27/02/2018	15h30 à 17h30 10h00 à 12h00 15h30 à 17h30

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de ANISY.

A CAEN, le 15/01/2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
signé :  
Laurent MARY